

Chapitre 3

L'émergence du concept

de développement soutenable

Jusqu'à maintenant, l'homme a été le premier prédateur de son semblable puisque le développement économique est fondé sur l'exploitation du travail humain à des fins d'accumulation, et aussi de la nature puisqu'il en a usé sans compter, la science économique officielle lui ayant apporté une double caution, d'abord en niant que le travail fut le seul facteur de production au sens propre, ensuite en affirmant que le marché n'avait pas à prendre en compte les ressources naturelles sur lesquelles ne pesait aucun droit de propriété. La crise du modèle dominant de développement est venue démentir cette perspective pour faire une place de plus en plus grande à celle d'un développement appelé *durable* ou *soutenable*. Avant que les théoriciens actuels s'en emparent, ce concept avait fait l'objet d'une triple investigation. Tout d'abord, on peut discerner quelques prémices chez les premiers théoriciens du développement (I). Ensuite, il existe une approche institutionnelle du développement durable (II). Enfin, les Organisations Non Gouvernementales ont joué et jouent un grand rôle dans la réflexion et l'action pour un développement autre (III).

I- L'approche du développement durable par les théoriciens du développement.

Malgré la pesanteur attachée à l'idéologie prométhéenne qui le sous-tend, le développement occupe une place originale dans la théorie économique. Depuis l'origine de l'économie du développement dans les années 1950-60, on peut trouver en son sein une conception du développement pour l'homme pris dans sa globalité. Le développement humain (A), le développement endogène et la stratégie des besoins essentiels (B), l'écodéveloppement (C) furent autant d'étapes jalonnant la construction progressive du concept de développement durable.

A- Le développement humain.

Tout au long de son oeuvre, François Perroux n'a cessé de mettre la finalité humaine au centre du développement. Pour lui, le *nouveau développement* est global car il concerne l'ensemble des dimensions de l'homme, il est endogène car il repose avant tout sur la mise en valeur des ressources internes, et il est intégré car il suppose des interactions entre secteurs, régions et classes. Il ne peut être que le “développement de tout l'homme et de tous les hommes”¹.

La conception du développement chez Perroux est inséparable de sa conception de la science économique. “L'économie est l'aménagement en vue de l'avantage de chacun et de tous, des rapports humains par l'emploi de biens rares socialement et approximativement quantifiables et comptabilisables. Cette conception, (...), met l'accent sur les rapports entre hommes et groupes d'hommes et non pas sur les hommes et les richesses.”² Cette position est aux antipodes des définitions classiques de la science économique, telle celle de Robbins, et n'est pas sans rappeler au contraire celle de Marx qui, au-delà des échanges de marchandises, entendait dévoiler les rapports sociaux.

Se démarquant fortement de la tentative de réduction des comportements humains à la rationalité économique, Perroux souligne l'importance de la prise en compte des valeurs culturelles dans le développement. Il se livre à une réhabilitation de John Stuart Mill dont l'utilitarisme a été, selon lui, ramené à un hédonisme vulgaire: l'idéal utilitariste est le bonheur de tous. En effet, bien qu'appartenant au courant libéral pour lequel le droit de propriété est une condition de l'expression de la liberté humaine, Mill établissait une distinction subtile entre les fruits du travail humain dont la propriété était parfaitement justifiée et la terre et les ressources naturelles qui, n'étant pas le résultat du travail mais l'héritage de l'humanité, ne pouvaient être appropriées qu'à la condition d'être utiles pour la collectivité. Il avait donc en tête une autre vision que celle de l'utilitarisme standard quand il écrivait: “J'espère sincèrement pour la postérité qu'elle se contentera de l'état stationnaire longtemps avant d'y être forcée par la nécessité.”³ Mill, de façon prémonitoire, dissocie la croissance économique du progrès humain, fustige le développement illimité de l'agriculture et assigne à l'industrie l'objectif de diminuer le travail : “Il n'y a pas grand désir à considérer un monde (...) où il resterait à peine une place où pût venir un buisson ou une fleur sauvage, sans qu'on vînt aussitôt les arracher au nom des progrès de l'agriculture. (...) Il n'est pas

¹. PERROUX F., *Pour une philosophie du nouveau développement*, op. cit., p. 32.

². PERROUX F., *Pour une philosophie du nouveau développement*, op. cit., p. 36.

³. MILL J.S., *Principes d'économie politique*, op. cit., p. 300. Cette phrase est également citée dans une traduction très voisine par Perroux, *Pour une philosophie du nouveau développement*, op. cit., p. 144.

nécessaire de faire observer que l'état stationnaire de la population et de la richesse n'implique pas l'immuabilité du progrès humain. (...) Les arts industriels eux-mêmes pourraient être cultivés aussi sérieusement et avec autant de succès, avec cette seule différence qu'au lieu de n'avoir d'autre but que l'acquisition de la richesse, les perfectionnements atteindraient leur but, qui est la diminution du travail."¹

Cependant Perroux marque un retrait par rapport à Mill quand il refuse d'adhérer à la croissance zéro mais il demande: "la croissance engendre-t-elle "spontanément" la structure industrielle optimum et répartit-elle d'elle-même le produit et le revenu global pour la satisfaction des besoins de la totalité de la population? (...) Il y a tout lieu d'en douter."²

Les préoccupations environnementales sont certes absentes dans la pensée de Perroux mais tout l'aspect humain de ce qu'on appellera plus tard *développement durable* est déjà largement présent.

B- Besoins essentiels et développement endogène.

Devant les difficultés de promouvoir un développement fondé sur la simple imitation du modèle occidental en transférant techniques, savoirs, savoir-faire, institutions et, dans le pire des cas, valeurs culturelles, des stratégies se voulant alternatives ont vu le jour dans la décennie 1970 qui, bien que portant des noms différents, présentent beaucoup de points communs; tels sont les cas de la stratégie dite des besoins essentiels et du développement endogène.

Ces points communs portent sur la définition de priorités et de politiques; de plus, les critiques qui leur ont été adressées contribuent également à les rapprocher.

1. Les priorités.

Le développement doit assurer à tous les membres d'une société la satisfaction des besoins considérés comme essentiels, au premier rang desquels figurent l'alimentation, l'éducation et la santé. Le niveau de couverture de ces besoins est évolutif avec le développement et le critère peut donc être utilisé, en réactualisant en permanence son contenu, à tous les stades du développement.

¹. MILL J.S., *Principes d'économie politique*, op. cit., p. 300.

². PERROUX F., *Pour une philosophie du nouveau développement*, op. cit., p. 113.

La conception des besoins essentiels s'inspire d'une notion de justice sociale qui la conduit à mettre l'accent sur la nécessité d'une répartition plus équitable des revenus et des patrimoines.

2. Les politiques.

Le développement doit s'appuyer sur les ressources et les potentiels internes dont la mise en oeuvre incombe moins aux autorités politiques centrales qu'aux populations concernées de la manière la plus décentralisée possible.

Néanmoins la prise en main du développement par les populations suppose un préalable: la transformation des structures, principalement de la propriété foncière.

3. Les critiques.

Satisfaction des besoins essentiels et développement pour et par les hommes sont donc très complémentaires. Ils furent critiqués, d'abord parce que les espoirs fondés sur les réformes agraires ont été souvent déçus, ensuite parce qu'il n'existe que deux moyens pour fixer le niveau des besoins qui devront être satisfaits à un moment donné: ou bien on le fixe en référence aux populations pour lesquelles ils sont quasiment comblés (niveau alimentaire, d'éducation et de santé dans les pays développés), ou bien on fixe un taux de croissance à partir du niveau existant. Dans le premier cas, on retombe sur l'écueil de la référence occidentale obligée sans rapport avec les possibilités locales de réalisation. Dans le second cas, rien n'indique quel est le taux souhaitable.

Néanmoins, malgré les critiques, cette approche a constitué un pas dans la prise de conscience de l'urgence d'un développement à visage humain.

C- L'écodéveloppement.

Cette notion constitue une première synthèse entre la stratégie des besoins essentiels, le développement endogène et l'éco-éco (éco pour l'écologie et éco pour l'économie). Le terme est utilisé pour la première fois lors de la première Conférence sur l'environnement de l'ONU tenue à Stockholm en 1972. Il est repris dans la déclaration de Cocoyoc par le PNUE et la CNUCED en 1974 et dans le rapport Dag Hammarskjöld en 1975. "Nous croyons à la possibilité d'établir des modes de vie et des systèmes nouveaux

plus justes, moins arrogants dans leurs exigences matérielles, plus respectueux de l'environnement de la planète entière.”¹

Peu à peu se précise le contenu de la notion qui rassemble toutes les précédentes et parallèlement à ce début d'officialisation, des recherches théoriques se poursuivent dans le but d' "aider les populations à s'éduquer et à s'organiser en vue d'une mise en valeur des ressources spécifiques de chaque écosystème pour la satisfaction des besoins fondamentaux" et de concevoir un "développement endogène et dépendant de ses propres forces, soumis à la logique des besoins de la population entière et non de la production érigée en fin en soi, enfin conscient de sa dimension écologique et recherchant une harmonie entre l'homme et la nature.”² Tous les éléments caractérisant le développement durable sont déjà énoncés une douzaine d'années avant que cette dernière expression remplace les précédentes.

L'apparition du concept d'écodéveloppement doit également être rapprochée de la contestation de la croissance économique exponentielle dont le retentissement avait été d'autant plus grand et éphémère qu'elle avait été formulée juste avant que n'éclate au grand jour la crise économique de 1973-74. A l'époque, la vive controverse au sujet de la remise en cause de la croissance partait d'un constat commun mais débouchait sur des conclusions différentes.

Le rapport de Dennis Meadows au club de Rome stigmatisait le caractère insupportable de la croissance indéfinie de la population, de l'utilisation des ressources naturelles épuisables avec pour conséquence l'augmentation de la pollution. Le rapport préconisait de se rapprocher d'un état d'équilibre ainsi défini: "L'état d'équilibre global est donc caractérisé par une population et un capital essentiellement stables, les forces qui tendent à les accroître ou à les diminuer étant soigneusement équilibrées.”³ Faute de rechercher cet état d'équilibre, l'humanité se préparerait à une catastrophe que les pays pauvres paieraient d'un retour des famines et les pays riches d'une asphyxie à cause de la raréfaction des ressources naturelles et de l'amoncellement des déchets.

Alors que le rapport Meadows ne mettait en cause que la croissance matérielle, Barry Commoner⁴ et René Dumont⁵ estimaient que le capitalisme était incapable de prendre en compte les contraintes écologiques et qu'il convenait donc d'opérer des transformations de la nature du système social.

¹. *Déclaration de Cocoyoc*, dans PNUE, *Defence of the Earth, The basic texts on environment*, Founex, Cocoyoc, Nairobi, 1981, p. 119, reproduite dans SACHS I., *L'écodéveloppement, Stratégies de transition vers le XXI^e siècle*, Paris, Syros, 1993, p. 92.

². SACHS I., *Stratégies de l'écodéveloppement*, Paris, Ed. Economie et humanisme, Ed. ouvrières, 1980, p. 11, 12, 32.

³. MEADOWS D., *Halte à la croissance?*, op. cit., p. 275.

⁴. COMMONER B., *The closing circle*, 1971, éd. fr. *L'encerclement*, Paris, Seuil, 1972.

⁵. DUMONT R., *L'utopie ou la mort*, Paris, Seuil, 1973.

Au même moment, André Gorz développait une analyse se démarquant des deux précédentes en reliant les limites écologiques et sociales de la croissance. Selon lui, le capitalisme est parfaitement capable d'intégrer les contraintes écologiques au prix d'une création de nouvelles inégalités. "Aussi n'est-ce pas tant à la croissance qu'il faut s'attaquer qu'à la mystification qu'elle entretient, à la dynamique des besoins croissants et toujours frustrés sur laquelle elle repose, à la compétition qu'elle organise en incitant les individus à vouloir, chacun, se hisser "au-dessus" des autres."¹

De ces trois analyses, c'est la dernière dont la problématique reste la plus actuelle. En effet, même si la croissance économique est devenue aujourd'hui plus sobre en consommation de ressources et d'énergie et si la transition démographique est amorcée dans de nombreux pays du tiers-monde, les impératifs de protection, de préservation, de réparation écologiques et l'épuisabilité des ressources empêchent que le modèle de croissance soit généralisé à l'ensemble de l'humanité. Les limites écologiques rejoignent donc les limites sociales du développement.

Ces analyses furent temporairement oubliées après le déclenchement de la crise, mais, à la fin des années 1970 et au cours des années 1980, le recul des grandes théories générales explicatives du sous-développement et l'échec des stratégies traditionnelles qui leur étaient liées, les firent réapparaître sous des formes nouvelles. Les institutions se saisirent de la préoccupation du développement en faveur des plus pauvres conjointement avec la préoccupation écologique pendant que les Organisations Non Gouvernementales tentèrent de théoriser les multiples pratiques locales de micro-développement menées par les populations pauvres.

¹. GORZ A., *Ecologie et politique*, op. cit., p. 14.

II- L'approche institutionnelle du développement durable.

L'écho grandissant rencontré par les catastrophes réelles ou potentielles de dimension planétaire a favorisé la saisie de ces préoccupations par les institutions étatiques ou supranationales: adoptions de législations protectrices, de conventions, inscriptions dans les constitutions.

La recherche d'un développement au service des hommes et respectueux de l'environnement a cessé, à partir de la fin des années 1980, d'être isolée. Plusieurs dizaines d'essais de définition ou d'approfondissement des notions de soutenabilité, de croissance durable et de développement durable ont été dénombrées par John Pezzey¹.

Cette recherche a reçu un début de reconnaissance et de popularisation de la part des plus hautes instances régissant les relations internationales (A), ainsi que, dans une tout autre perspective, des dirigeants des principales grandes entreprises multinationales (B).

A- L'approche du développement durable par les grandes instances internationales.

La Conférence de Stockholm en 1972 esquisse la notion en déclarant: "La protection et l'amélioration de l'environnement est une question d'importance majeure qui affecte le bien-être des populations et le développement économique dans le monde entier."² Utilisé pour la première fois au début des années 1980 par l'International Union for the Conservation of Nature dans une perspective écologique³ et par le Programme des Nations Unies pour le Développement dans une perspective sociale, le concept de développement durable est retenu au cours de la décennie suivante comme l'axe fondamental de l'analyse et de la politique de l'ONU en matière de développement et d'environnement. Deux étapes importantes jalonnent cette évolution: la publication du Rapport Brundtland en 1987 et la

¹. PEZZEY J., *Economic analysis of sustainable growth and sustainable development*, World Bank, Environment Department Working Paper, n° 15, 1989.

Nous reprendrons dans la seconde partie de cette thèse une revue de la littérature théorique sur les notions de soutenabilité en essayant d'en proposer une typologie.

². Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, Stockholm, 16 juin 1972.

³. I.U.C.N., *World conservation strategy, Living resource conservation for sustainable development*, Gland, 1980, cité par HATEM F., *Le concept de "développement soutenable"*, CEPII, Economie prospective internationale, La Documentation Française, n° 44, 4° trimestre 1990, p. 101.

Conférence de Rio de Janeiro en 1992. Entre Stockholm et Rio, plusieurs accords en matière d'environnement sont intervenus:

- la convention sur le commerce international des espèces animales et végétales en péril (CITES, 1973) interdit ou réglemente le commerce de 20 000 espèces¹;
- la convention sur le droit de la mer (1982) n'est pas encore appliquée faute de ratifications en nombre suffisant;
- la convention de Vienne (1985) vise à développer la recherche et la coopération en matière des effets néfastes de la modification de la couche d'ozone;
- le protocole de Montréal (1987) prévoit la réduction puis l'arrêt de la production de chlorofluorocarbones, de halons, de tétrachlorure de carbone (d'ici l'an 2000) et de méthylchloroforme (avant 2005);
- la convention de Bâle (1989) encourage la diminution de l'émission de déchets, et réglemente leur traitement et leur transport.

Parallèlement, de nombreux programmes de recherche sont lancés, notamment par l'Institut International pour l'Analyse des Systèmes Appliqués, par la CEE et l'OCDE.

1. La définition du développement durable par le rapport Brundtland.

L'Assemblée Générale de l'ONU décida en 1983 de former une Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (C.M.E.D.) présidée par Mme Gro Harlem Brundtland. La Commission a rendu public son rapport en avril 1987 qui affirme des principes et propose des modalités d'action nouvelles.

1.1. Les principes.

a) Le développement durable s'inscrit dans le temps.

Ce premier principe a donné lieu à l'énoncé de la définition suivante qui a été par la suite adoptée comme définition officielle: "Le genre humain a parfaitement les moyens d'assurer un développement soutenable. (...) Le développement soutenable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion: le

¹. La CITES a abouti à interdire en 1989 le commerce d'ivoire pour protéger les éléphants africains.

concept de "besoins", et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir."¹

Alors que le rapport Brundtland prend soin de dire que le concept de besoins est central, deux auteurs, et non des moindres, Pearce et Warford proposent de le remplacer par le terme utilisé par les économistes, celui de bien-être: "Bien que les économistes aient souvent des difficultés avec le terme de "besoins", cette définition du développement soutenable peut aussi être exprimée dans le discours économique en remplaçant le concept de besoins par celui de bien-être. (...) La définition du développement soutenable peut donc être réexplicitée comme le développement qui assure des augmentations de bien-être pour la génération actuelle à condition que le bien-être futur ne diminue pas. Cela est connu sous l'appellation d'équité intergénérationnelle."² On pourrait croire que ce changement est mineur. Mais il est à craindre qu'il annonce le ralliement à la conception dominante de l'utilitarisme. En effet même si ces deux auteurs évitent d'employer le terme d'utilité à la place de besoin et préfèrent celui de bien-être, ils n'empêcheront pas la cascade de réductions successives à laquelle se livreront, nous le verrons, la plupart des économistes néo-classiques de l'environnement: besoins est assimilé à bien-être et bien-être à utilité.³

L'expression anglaise de *sustainable development* est traduite en français tantôt par *développement durable*, tantôt par *développement soutenable*. Ces deux traductions sont considérées comme équivalentes même si les deux adjectifs n'ont pas la même portée. Les explications qui accompagnent dans le Rapport Brundtland la définition ci-dessus laissent entendre que les concepteurs pensaient à un développement qui serait soutenable dans le temps, c'est-à-dire durablement.

¹. Rapport BRUNDTLAND, op. cit., p. 10, 51.

². PEARCE D.W., WARFORD J.J., *World without end, Economics, environment, and sustainable development*, Washington, The World Bank, New-York, Oxford University Press, 1993, p. 49, traduit par nous: "Although economists often have difficulty with the term "needs", this definition of sustainable development can also be expressed in the language of economics by replacing the concept of needs with that of well-being or welfare. (...) The definition of sustainable development can then be restated as development that secures increases in the welfare of the current generation provided that welfare in the future does not decrease. This is know as intergenerational equity."

³. Pearce et Warford pourtant sentent ce danger: "Much of the economics literature prefers the term "utility", wick can be translated as pleasure. We avoid the term here because well-being and welfare have a more acceptable, wider connotation. Development cannot be reduced strictly to advances in utility, as the earlier discussion of the meaning of development showed." *World without end, Economics, environment, and sustainable development*, op. cit., p. 61, note 2.

b) Le développement durable est dynamique.

“Le développement soutenable n'est pas un état d'équilibre, mais plutôt un processus de changement dans lequel l'exploitation des ressources, le choix des investissements, l'orientation du développement technique ainsi que le changement institutionnel sont déterminés en fonction des besoins tant actuels qu'à venir.”¹ Mais le rapport Brundtland reste très flou sur la notion de soutenabilité dans le temps à propos de laquelle les théoriciens restent très partagés.

c) Le développement durable s'inscrit dans une logique de meilleur partage des richesses.

“Pour satisfaire les besoins essentiels, il faut non seulement assurer la croissance économique dans les pays où la majorité des habitants vivent dans la misère, mais encore faire en sorte que les plus démunis puissent bénéficier de leur juste part des ressources qui permettent cette croissance.”²

On remarque que la référence à la notion de besoins essentiels est reliée à un problème de répartition.

d) Le développement durable implique une révision du mode de vie des pays riches et une limitation de la croissance démographique.

La recherche d'une croissance qualitative doit être favorisée. “Le "développement soutenable" devient ainsi un objectif non plus pour les seuls pays "en développement", mais encore pour les pays industrialisés.”³ “Pour que le développement soutenable puisse advenir dans le monde entier, les nantis doivent adopter un mode de vie qui respecte les limites écologiques de la planète. (...) Le développement soutenable n'est possible que si la démographie et la croissance évoluent en harmonie avec le potentiel productif de l'écosystème.”⁴

¹. Rapport BRUNDTLAND, op. cit., p. 10-11.

². Rapport BRUNDTLAND, op. cit., p. 10.

³. Rapport BRUNDTLAND, op. cit., p. 5.

⁴. Rapport BRUNDTLAND, op. cit., p. 10.

e) Mais le Rapport Brundtland ne précise pas comment définir les besoins des générations présentes et futures en relation avec les capacités de l'environnement. Pour combler cette lacune R.S. Norgaard¹ a proposé plusieurs critères:

- capacité des économies locales à se renouveler indéfiniment sans apport extérieur de techniques, services et facteurs de production non renouvelables;
- dépendance culturelle vis-à-vis du savoir;
- contribution aux changements climatiques globaux et capacité à réagir aux changements imposés par d'autres régions;
- stabilité culturelle et politique.

1.2. Les modalités d'action.

Considérant la terre comme *une*, sur laquelle se constitue le monde qui devient de plus en plus *un*, et constatant que les diverses crises qui le traversent s'imbriquent entre elles, la Commission fait l'inventaire des domaines où l'action est indispensable et des mesures qui paraissent les plus appropriées. Ces domaines, et les mesures qui s'y rattachent, correspondent largement à ceux que nous avons considérés dans le chapitre 2 comme symptômes de la crise de la pauvreté et de la crise écologique. Ils peuvent être regroupés autour de 7 pôles.

a) La population.

- assurer la maîtrise de la croissance démographique essentiellement par la promotion des femmes dont l'accès à la formation doit être facilité;
- élargir les objectifs en matière d'éducation;
- améliorer la santé par les progrès médicaux mais surtout par un meilleur accès à une eau saine.

b) La sécurité alimentaire.

- réorienter les productions agricoles et les formes d'aides dans les pays développés;
- encourager la production de cultures vivrières dans la plupart des pays en développement;

¹. NORGAARD R.S., *Sustainable Development: a co-evolutionary view*, Futures, vol. 20, n° 6, décembre 1988, p. 606-620.

- favoriser une meilleure distribution des revenus en redistribuant des terres et en protégeant les agriculteurs les plus vulnérables;
- faciliter l'utilisation de méthodes de fertilisation naturelle à côté de méthodes chimiques qui ne doivent pas être exclusives.

c) Les choix énergétiques.

- préparer le XXI^e siècle qui devra être fondé sur les sources d'énergies renouvelables;
- améliorer le rendement énergétique des appareils;
- atténuer les fluctuations erratiques des prix de l'énergie primaire qui retardent les efforts de conservation de l'énergie.

d) L'industrie.

- produire plus avec moins;
- établir des objectifs, des normes, des règlements et des mesures incitatives d'internalisation en matière d'environnement;
- améliorer la capacité à faire face aux risques industriels, notamment risques chimiques ou liés aux déchets.

e) L'urbanisation.

- préciser les stratégies d'occupation des sols;
- favoriser un meilleur équilibre entre les grandes villes, les petites et l'arrière-pays rural.

f) La préservation des écosystèmes, patrimoine commun.

- maintenir l'équilibre de la vie dans les océans et les mers;
- protéger la diversité des espèces vivantes;
- gérer collectivement l'espace orbital de la Terre.

g) La paix et la sécurité.

- faire reculer la compétition armée, la puissance militaire et les conflits sources de développement non soutenable;
- faire reculer le développement non soutenable source de conflits armés et de révoltes de la misère.

2. La Conférence de l'ONU à Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement.

Vingt ans de crise économique et de crise écologique ont eu pour effet de donner à la seconde Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement en juin 1992 un retentissement et un écho médiatique sans commune mesure avec la quasi confidentialité de la première.

La conceptualisation ayant été défrichée par le rapport de sa commission, l'ONU, en présence de presque tous les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays membres (178 pays étaient représentés), s'est penchée sur les moyens à mettre en oeuvre pour promouvoir le développement de tous et protéger l'environnement de tous. En même temps, cette conférence a été le théâtre (en tant que lieu mais peut-être aussi en tant qu'artifice) d'une gigantesque négociation-confrontation internationale.¹

2.1. Le bilan des discussions.

La Conférence de Rio a adopté cinq textes: deux déclarations, deux conventions et l'Agenda 21. Un mandat a été donné pour établir une convention sur la lutte contre la désertification qui est encore en cours de négociation.

a) Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement:

Charte de la Terre.

Il s'agit d'un texte de portée générale qui définit 27 principes parmi lesquels:

¹. HARRIBEY J.M., *La terre au sommet*, Sud-Ouest-Dimanche, 10 mai 1992.

Le tournant de Rio, Sud-Ouest-Dimanche, 21 juin 1992.

Carnet de voyage pour un Agenda du XXI^e siècle, Macunaïma, Bordeaux, n° 8, novembre 1992.

- droit des individus à vivre convenablement dans un environnement sain;

- droits et devoirs des Etats;
 - devoir d'information d'Etat à Etat;
 - devoir de précaution;
 - devoir de participation des citoyens aux décisions liées à leur environnement.

On y note une double ambiguïté: le développement durable y est souhaité en même temps qu'une croissance économique pour tous les pays sans aucun discernement entre eux; le libre-échange est le cadre dans lequel ce développement durable doit s'exercer.¹

b) Déclaration sur les forêts.

Cette déclaration est non contraignante car elle a donné lieu à de très âpres discussions qui n'ont pu être tranchées:

- les Etats-Unis ont refusé de transférer la technique nécessaire à une meilleure gestion des ressources;
 - la CEE et le Japon ont refusé d'envisager la limitation de leurs importations de bois tropicaux;
 - les pays du Sud n'ont pu se mettre d'accord sur le contrôle international de l'application de la Déclaration: ainsi, la Malaisie et l'Inde ont-elles opposé un refus catégorique, et, de manière générale, les pays tropicaux n'ont pas accepté que cette déclaration soit un véritable traité.

c) Convention sur les changements climatiques.

Elle fait d'abord le constat que l'essentiel des émissions de gaz à effet de serre provient de la production et de la consommation des pays développés.

Son objectif est de stabiliser les émissions de gaz à effet de serre:

- chaque Etat doit faire l'inventaire de cette émission sur son territoire;
 - seuls les 24 pays de l'OCDE ont à leur charge le coût des actions;
 - les propositions plus avancées, telle que la taxe sur l'énergie proposée par la CEE, seront examinées.

¹. CNUED, *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, Principe 12*, dans *Action 21*, Nations Unies, 1993, p. 4.

Le principal point faible de cette convention réside dans l'absence de précision concernant la date à partir de laquelle les pays développés devront réduire leur consommation d'énergie. Nous examinerons plus loin les modifications intervenues lors de la conférence de Berlin.

d) Convention sur la biodiversité.

L'objectif est de protéger la diversité des espèces vivantes végétales et animales et de préserver l'équilibre des écosystèmes dans leur ensemble. Cette convention a été la principale pierre d'achoppement de la Conférence parce que:

- les Etats ont tous eu du mal à abandonner une parcelle de leur souveraineté;

- les Etats-Unis ont refusé de voir les espèces vivantes mieux protégées que leurs droits de propriété intellectuelle (brevets) et de voir réglementées les biotechnologies qu'ils considèrent comme leur meilleure arme pour l'avenir. Derrière eux, les grands groupes industriels et financiers craignaient que leur accès aux ressources, souvent dans les pays du tiers-monde, soit rendu plus difficile. Les Etats-Unis n'ont accepté de signer cette convention qu'un an après la Conférence de Rio, en juin 1993.

e) L'Agenda 21.

Appelé aussi *Action 21*, l'*Agenda 21* est un immense inventaire des actions à mener pour préparer le XXI^e siècle. Sa discussion a surtout été marquée par l'évaluation de son coût et sa prise en charge.

Le coût total des dépenses de protection de l'environnement planétaire est estimé à 625 milliards de \$ par an. Sur cette somme, la part prise en charge par les pays développés représenterait 20%, c'est-à-dire 125 milliards, soit environ 0,7% du PNB de ces pays, correspondant à un doublement de l'aide actuelle. Or, à la fin de la Conférence, les engagements concrets ne s'élevaient qu'à 2 milliards supplémentaires. De plus, la part demandée aux pays développés (20%) et celle laissée aux pays du tiers-monde (80%) ne représentent approximativement que les parts respectives des populations: on ne peut alors, à propos de ces sommes, parler d'aide aux pays en voie de développement.

L'avenir de cet Agenda est largement conditionné, d'une part, par le statut et les missions du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)¹ et, d'autre part, par l'avancée des autres grandes négociations internationales.

Le FEM sera-t-il un organisme au sein duquel chaque pays disposera d'une voix ou bien le pouvoir de chacun sera-t-il proportionnel à son apport financier comme dans les autres institutions financières internationales? Cet aspect juridique n'est pas sans lien avec la conception du rôle du FEM. Depuis sa création en 1990, le FEM, sans autonomie réelle vis-à-vis de la Banque Mondiale, est resté prisonnier de l'idée que la protection de l'environnement entraîne obligatoirement un surcoût, le *coût incrémental*, des investissements de développement. Cette idée fait fi des économies qu'apporteront à long terme les améliorations dues aux protections réalisées et elle s'inscrit dans une approche essentiellement réparatrice et non préventive.² "La notion de coût incrémental apparaît donc conforme à la manière traditionnelle dont les économistes abordent la question de l'environnement, c'est-à-dire sur le mode de l'internalisation des externalités."³

De plus, les ressources du FEM ont été plafonnées à 2 milliards de dollars pour la période de 1994 à 1997, somme considérablement inférieure aux estimations du coût annuel de protection de l'environnement et environ dix fois inférieure aux sommes investies pendant la même période par la Banque Mondiale dans des projets énergétiques (essentiellement d'énergie fossile) ou de transports (essentiellement routiers) dont les conséquences heurteront les objectifs du FEM.

Dans le cadre du GATT, les pays développés réclament l'instauration d'un régime universel des droits de propriété intellectuelle, ce qui obligerait les pays du Sud à payer les brevets pour bénéficier des transferts de techniques. Par ailleurs, les exemples maintenant abondent de mesures protectionnistes sous couvert de protection de l'environnement sans qu'il soit possible de discerner la part d'entorse aux règles du libre échange et celle de protection écologique. Comment le pourrait-on puisque si le protectionnisme peut n'avoir aucun objectif de protection de l'environnement, en revanche, la protection de l'environnement implique, lorsque des échanges commerciaux entrent en jeu, une limitation atteignant ceux-ci? Il est dès lors inévitable que surgissent des conflits d'un nouveau type que l'embryon de droit international sur l'environnement ne peut encore résoudre de façon satisfaisante parce que le droit international ne reconnaît pas le droit

¹. En anglais Global Environment Facility (GEF).

². DESSUS B., *Le pire n'est jamais sûr*, Entretien avec *Alternatives économiques*, Hors série n° 17, 3° trimestre 1993, propos recueillis par P. Frémeaux.

³. AUBERTIN C., CARON A., VIVIEN D., *Convention d'environnement global: le GEF et la notion de "coût incrémental"*, Colloque d'inauguration de la Section Européenne de la Société Internationale pour l'Economie Ecologique, *Ecologie, Société, Economie, Quels enjeux pour le développement durable?*, Université de Versailles-St Quentin en Yvelines, 23 mai au 25 mai 1996, tiré à part, tome II pour le texte en anglais.

ORSTOM, *Coût incrémental et protection de la biodiversité*, Etude réalisée à la demande du Fonds Français pour l'Environnement Mondial et du Ministère de l'Environnement, Document de travail, 2 tomes, avril et mai 1996.

d'ingérence écologique mais seulement celui de protéger son environnement national.¹ Nous touchons là une contradiction flagrante inhérente à la conception du développement durable qui prévaut actuellement: la crise écologique est planétaire, non pas parce que chaque pays est concerné individuellement mais parce que l'air, l'eau, la vie sont *un*, alors qu'aucune conscience, aucune politique n'est globale.

2.2. Les enjeux et les rapports de forces sous-jacents.

Incontestablement la Conférence de Rio a été une première tribune mondiale pour ceux qui voient dans la double crise de la pauvreté et de l'écologie l'impasse d'un modèle de développement fondé sur le double mythe de la possible croissance économique illimitée et de l'amélioration du bien-être qui doit en résulter pour tous. Les deux contradictions, croissance illimitée alors que les ressources ne le sont pas, et croissance pour les uns impliquant le maintien dans la pauvreté pour les autres, sont apparues comme non viables, non soutenables durablement, ni écologiquement, ni socialement.

Cependant, la réalisation des objectifs affirmés lors de la Conférence est pour l'instant verrouillée par les intérêts capitalistes mondiaux et aussi par le confort auquel les populations du Nord sont habituées; celles-ci n'ont pas encore clairement perçu le bénéfice à long terme qu'elles aussi pourraient retirer d'un autre développement, principalement qualitatif. C'est sur ce dernier élément que le Président des Etats-Unis George Bush a pu s'appuyer pour déclarer à la Conférence le 12 juin 1992: "Notre niveau de vie n'est pas négociable." En ce sens, "la CNUED fut avant tout une conférence Nord-Sud comme toutes les conférences des Nations Unies qui l'ont précédée depuis deux décennies."²

Le bilan positif de la CNUED s'arrête sans doute à l'énoncé des problèmes: première étape d'un processus qui sera long, elle a buté sur sa mise en oeuvre concrète et sur les intérêts contradictoires qui se sont exprimés, reflétant des positions de pouvoir et des rapports de forces encore figés. Un indice des difficultés à mettre en oeuvre les décisions adoptées à Rio de Janeiro réside dans la lenteur des procédures de ratification des textes

¹. Colloque "*Protection de l'environnement, libre circulation des biens et droit de la concurrence*" organisé par la Société française pour le droit de l'environnement le 20 mai 1994 dont fait état CANS R., *Le commerce international perturbé*, *Le Monde*, 12 et 13 juin 1994. Il cite l'interdiction de l'accès de l'avion Concorde sur le territoire du Luxembourg, l'interdiction de l'importation de toute boisson en boîte au Danemark, et, en revanche, l'autorisation de laisser rentrer les automobiles à moteur diesel en Grèce et les boîtes de bière en Irlande, ou bien encore l'échec des Etats-Unis pour faire interdire les importations de thon pêché au filet.

². BESSIS S., *Patience la terre*, *ENDA-Vivre autrement*, numéro bilan, septembre 1992.

signés en juin 1992. Deux ans après, la plupart des parlements ne les avaient pas encore ratifiés. La France était dans ce cas à propos de la convention sur la biodiversité qu'elle avait pourtant signée avec empressement à Rio. Le Congrès américain ne projette de ratifier cette convention qu'après l'examen d'une "déclaration interprétative" suscitée par l'industrie pharmaceutique¹, initiative menée semble-t-il parallèlement en France et en Grande Bretagne.

Comment interpréter le fait qu'en dépit de ces difficultés beaucoup de pays² aient tenu à présenter devant la Commission des Nations Unies pour le Développement Durable des plans nationaux de développement durable? Les préoccupations exprimées dans les textes signés en 1992 et traduites en résolutions continuent-elles de servir de référence? Ou bien apporter la preuve de sa conscience écologique est-il devenu le moyen de prendre sa place dans toute négociation internationale, d'obtenir ainsi un assentiment (et donc un financement) pour tout autre projet de développement, ou encore de maintenir sous influence des pays en proie à un même problème écologique grave³?

3. La Conférence de l'ONU à Copenhague sur le développement social.

Dans le droit fil des grandes rencontres inaugurées à Rio de Janeiro, l'ONU s'est penchée lors d'un nouveau *Sommet* ⁴ à Copenhague du 6 au 12 mars 1995 sur le *développement social*. Le Rapport du PNUD préparatoire à cette réunion réaffirmait la nécessité d'un développement humain durable en inventant un nouveau concept-miracle, la *sécurité humaine*: "Il nous faut définir un nouveau paradigme du développement humain

¹. CANS R., *Deux ans après le sommet de Rio, Le développement durable reste en pointillé*, Le Monde, 12 et 13 juin 1994.

². Roger Cans cite la Grande Bretagne, les Etats-Unis, l'Indonésie, la Malaisie, le Pakistan, la Chine qui ont présenté de tels plans à la Commission des Nations Unies pour le Développement Durable qui s'est réunie à New York du 17 au 24 mai 1994.

³. La France a réussi, par son implication dans la lutte contre la désertification, à rassembler autour d'elle un bon nombre d'Etats africains confrontés à ce problème.

⁴. Preuve de son impuissance à résoudre les problèmes qu'elle soulève? L'ONU multiplie les rencontres au sommet, après celles de New York sur les enfants en octobre 1990, de Rio sur l'environnement et le développement du 3 au 14 juin 1992, en changeant le titre de la conférence alors que les mêmes questions reviennent sans cesse: Conférence des Droits de l'Homme à Vienne du 14 au 25 juin 1993, Conférence sur la Population au Caire du 15 août au 5 septembre 1994, Conférence sur le Développement social à Copenhague du 6 au 12 mars 1995, Première Conférence des Parties de la Convention Cadre sur les Changements de Climats à Berlin du 28 mars au 7 avril 1995, Conférence sur la Femme prévue du 4 au 15 septembre 1995 à Pékin, Conférence sur la Ville prévue à Istanbul en juin 1996, nouvelle Conférence sur les changements climatiques à Kyoto en 1997, Conférence sur la Culture en 1998; l'ONU prépare pour le 1er janvier de l'an 2000 une Conférence mondiale pour établir la Charte de la Terre.

durable, capable de s'adapter aux nouvelles frontières de la sécurité humaine.”¹ La définition apportée n'apporte aucun élément nouveau comparativement aux rapports précédents du PNUD, au rapport Brundtland, à la Conférence de Rio. Simplement, les différents axes sont rééquilibrés: le développement durable cesse d'être défini en référence principale à l'environnement comme cela était perceptible dans les textes et les discours de Rio: cette fois, “le développement humain durable est axé sur les gens, sur l'emploi et sur la nature”².

L'ONU établit un lien entre la Conférence de Rio et celle de Copenhague en insistant sur l'obligation d'équité entre les générations et au sein d'une génération pour assurer la durabilité: “Dans la mesure où l'équité entre générations doit aller de pair avec l'équité au sein d'une même génération, il se peut que toute stratégie viable de développement durable impose comme condition préalable une refonte des modèles de distribution du revenu et de consommation. Il n'y a aucune raison de privilégier le partage actuel de l'héritage commun de l'humanité entre pays riches et pays pauvres.”³

La Déclaration finale de la Conférence de Copenhague⁴ comporte dix engagements concernant:

- un environnement économique, politique, social, culturel et juridique favorisant le développement social;
- l'élimination de la pauvreté;
- l'intégration sociale dans le respect de la diversité et de la sécurité;
- l'égalité entre les hommes et les femmes;
- l'accès universel à l'éducation et à la santé;
- le développement de l'Afrique et des pays les moins avancés;
- l'inclusion dans les programmes d'ajustement structurel d'objectifs de développement social;
- l'accroissement des ressources affectées au développement social;
- le cadre de coopération internationale pour le développement social.

¹. PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, Paris, Economica, 1994, p. 3.

². PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, op. cit., p. 4.

³. PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, op. cit., p. 19.

⁴. Pour un compte-rendu de cette Conférence, cf. FAUCON M., *Le sommet de Copenhague: premier bilan*, *Transversales Science/Culture*, n° 33, mai-juin 1995, p. 21-24.

Pour tenir les engagements de la Déclaration, le Programme d'action envisage cinq axes:

- mettre en place le contexte favorable au développement social, notamment par la participation de la société civile à l'élaboration et l'application des décisions, par le partage des fruits de la croissance, par l'accès à l'enseignement et aux soins;
- éliminer la pauvreté par des actions sur l'éducation (accès universel à l'éducation de base en l'an 2000, égaliser le niveau de scolarité des filles et des garçons en 2005) et sur l'espérance de vie (la porter à au moins 60 ans dans tous les pays en 2000);
- augmenter l'emploi et réduire le chômage essentiellement par le biais de la croissance économique;
- instaurer une société pour tous par l'intégration;
- veiller à l'application de ce programme par un suivi de la coopération internationale.

Il ressort de cette énumération que la distinction entre objectifs, définis dans la Déclaration, et moyens, censés être précisés dans le Programme, n'est pas clairement établie car le Programme n'est guère plus précis que la Déclaration.

Parmi les propositions nouvelles de l'ONU, on peut simplement relever:

- Un pacte "20-20" pour le développement humain: 20% des budgets des pays en développement seraient consacrés à des objectifs prioritaires de développement humain sur une période de 10 ans (1995-2005); la part de l'aide des pays développés affectée à ces priorités passerait de 7% à 20%. Encore faut-il ajouter que ce système "20-20" n'est pas obligatoire mais seulement encouragé.

- Un système mondial de protection sociale au bénéfice des pays les plus pauvres dont le PNB par habitant est inférieur à 1000 \$: financé par un impôt mondial sur le revenu de 0,1% prélevé sur les pays dont le PNB par habitant est supérieur à 10 000 \$.

Tableau 3.1: Estimation des coûts nécessaires pour atteindre les objectifs essentiels du développement humain entre 1995 et 2005.

Secteur	Objectifs spécifiques	Coûts annuels supplémentaires approximatifs
Education	Enseignement élémentaire universel; réduction de 50% de l'analphabétisme des adultes; analphabétisme des femmes non supérieur à celui des hommes.	5 à 6 milliards de \$
Santé	Soins médicaux élémentaires pour tous; vaccination complète de tous les enfants. Réduction de moitié de la mortalité des enfants de moins de cinq ans, ou taux de mortalité ramené à 70 décès pour mille enfants nés vivants, la solution la plus favorable devant être appliquée.	5 à 7 milliards \$
Population	Mise à disposition de tous les couples qui le souhaitent d'un ensemble de services élémentaires de planification familiale.	10 à 12 milliards \$
Alimentation en eau et installations sanitaires à faible coût	Accès universel à l'eau potable.	10 à 15 milliards \$
Total pour les priorités du développement humain.		30 à 40 milliards \$

Source: PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, op. cit., p. 83.

4. La Conférence de l'ONU à Berlin sur les changements climatiques.

A la veille de celle-ci, des engagements pour stabiliser l'émission de gaz à effet de serre n'avaient été pris que par un petit nombre de pays. En décembre 1994, seuls huit pays industrialisés¹ avaient accepté de s'engager à atteindre l'objectif dit de *Toronto*: baisser de 20% entre 1988 et 2005 leurs émissions de CO₂. L'article 4 de la Convention Cadre sur les Changements de Climats, portant sur la *mise en oeuvre conjointe (Joint Implementation)*, autorisait les pays à satisfaire à leurs engagements individuellement ou conjointement: un pays pouvait incorporer dans ses données nationales le CO₂ réduit par un autre pays qui aurait bénéficié de l'aide financière du premier. Par cette disposition, les pays

¹. Allemagne, Australie, Autriche, Canada, Danemark, Luxembourg, Nouvelle Zélande, République Slovaque. Les Etats-Unis et la France ont refusé par crainte des conséquences sur leur croissance et l'Union Européenne n'a pas réussi à trouver un accord en son sein.

du Sud et beaucoup d'Organisations Non Gouvernementales craignaient que les pays riches n'entreprennent aucune action chez eux.

La Conférence sur les changements climatiques s'est tenue à Berlin du 28 mars au 7 avril 1995. Elle a d'abord reconnu que la Convention adoptée à Rio trois ans auparavant était totalement inadéquate pour réduire les émissions de gaz carbonique. Mais son apport se résume à affirmer nettement la nécessité d'adopter... ultérieurement, à Kyoto en 1997, un protocole définissant la politique de réduction des émissions de CO₂ après l'an 2000, plus précisément définissant les normes d'émission qui devront s'appliquer en 2005, 2010 et 2020, normes que voulaient absolument éviter jusqu'alors les Etats-Unis, le Japon, l'Australie et la Nouvelle Zélande. Les Etats-Unis ont dû accepter que la procédure de *mise en oeuvre conjointe* soit supprimée; en contrepartie, il sera possible de tenir compte des efforts de *piégeage*¹ du CO₂ par le reboisement pour déterminer les normes de chaque pays. Les pays du tiers-monde ont obtenu que le futur protocole ne comporte aucun engagement supplémentaire à leur charge. L'Allemagne qui accueillait la Conférence a paru faire des propositions très en avance sur les autres pays, fixant la barre des engagements à hauteur de 25% de réduction des émissions d'ici 2005. Or, il s'avère que la réunification allemande a eu pour effet de faire apparaître une baisse de 43% des émissions du seul fait des fermetures d'usines en ex-RDA, pendant que l'augmentation se poursuivait en ex-RFA².

Le passage d'un objectif de simple stabilisation des émissions de gaz à effet de serre à un objectif plus ambitieux de diminution apparaît encore plus contradictoire avec la poursuite d'un développement économique inchangé. L'Agence Internationale de l'Energie annonce que quatre pays seulement (Suisse, Luxembourg, Allemagne et Pays Bas) prévoient d'avoir maîtrisé leurs émissions de gaz à effet de serre en l'an 2000 alors que les autres pays les auront accrues de plus de 10%.³

¹. CANS R., *La conférence de Berlin adopte un compromis sur l'effet de serre*, Le Monde, 9 et 10 avril 1995.

². CANS R., *En dix ans, l'Allemagne veut réduire de 25% l'émission de gaz carbonique*, Le Monde, 7 avril 1995.

³. Le Monde, 19 juin 1996.

5. La Conférence de l'ONU à Vienne sur la protection de la couche d'ozone.

Du 5 au 7 décembre 1995, réunie à Vienne, la Conférence de l'ONU a essayé d'élaborer un calendrier pour abandonner l'utilisation des substances qui menacent la couche d'ozone:

- CFC: interdiction de fabrication au 1er janvier 1996 dans les pays industrialisés et en 2010 dans les pays en développement;

- HCFC: interdiction en 2020 dans les pays industrialisés et gel en 2016 dans les pays en développement sur la base de l'année 2015;

- bromure de méthyle: réduction de 25% en 2001, de 50% en 2005 et interdiction en 2010 dans les pays industrialisés, et gel en 2002 dans les pays en développement sur la base d'une moyenne des années 1995-1998.¹

La discussion sur les gaz à proscrire et l'établissement d'un calendrier des interdictions progressives a montré encore la bataille politique entre les pays du Nord et du Sud derrière la façade écologique. Alors que le chlore des CFC et des HCFC est plus nocif que le brome dans la stratosphère, le calendrier d'abandon des CFC s'est révélé beaucoup plus difficile à établir que celui concernant le bromure de méthyle parce que ce dernier est un produit surtout utile pour l'agriculture tropicale qui ne représente pas un gros marché pour les pays industrialisés.

Lorsque nous esquisserons notre proposition de lier développement humain durable, qualité de la vie et diminution du temps de travail, il s'agira pour une part d'examiner la mise en oeuvre des préceptes proclamés par l'ONU mais qui, pour l'instant, restent lettre morte parce qu'elle continue d'affirmer la nécessité de la croissance économique matérielle au sujet de laquelle il est répété de façon inconséquente que le dilemme avec les objectifs sociaux et écologiques "n'a pourtant pas forcément lieu d'être"².

¹. CANS R., *Pour protéger la couche d'ozone, l'usage d'un gaz pesticide, le bromure de méthyle, sera interdit en 2010*, *Le Monde*, 9 décembre 1995.

². PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, op. cit., p. 18.

B- L'approche du développement durable par les grandes entreprises multinationales.

Pendant que les Etats parvenaient difficilement à jeter les bases d'une négociation mondiale, le monde des entreprises se saisissait du concept de développement durable pour baliser le terrain et influencer le contenu des discussions. Regroupé autour de Stephan Schmidheiny, conseiller de Maurice Strong responsable de la CNUED, le Business Council for Sustainable Development¹, composé de cinquante chefs de grandes entreprises, a mené depuis 1990 une réflexion qui a abouti à la publication d'un manifeste présenté publiquement à Rio de Janeiro le 29 mai 1992 quelques jours avant l'ouverture de la Conférence de l'ONU.

Cet ouvrage se propose de préciser le contenu d'un développement durable et de faire connaître les nombreuses actions déjà menées par les industriels pour préserver l'environnement.

Il peut être analysé à la fois comme une tentative d'adhésion à la démarche du développement durable et comme une tentative d'édulcoration de cette démarche.

1. L'adhésion au développement durable.

Sans ambiguïté aucune, le B.C.S.D. déclare: "En tant que dirigeants d'entreprise, nous adhérons au concept de développement durable, celui qui permettra de répondre aux besoins de l'humanité sans compromettre les chances des générations futures."² On retrouve la définition officielle ainsi que les présupposés de celle-ci: "Ce concept pose le caractère indissociable de la croissance économique et de la sauvegarde de l'environnement; la qualité de la vie est aujourd'hui, comme elle le sera demain, fonction de la capacité de l'humanité à satisfaire ses besoins fondamentaux sans détruire pour autant cet environnement dont dépend toute existence."³

Le B.C.S.D. appuie tous les efforts faits pour promouvoir les techniques efficaces écologiquement, c'est-à-dire associant efficacité technique et moindre pollution. Il est favorable à l'utilisation des énergies renouvelables. "L'objectif principal de l'entreprise doit rester la croissance économique; mais nous plaidons que cet objectif soit désormais

¹. SCHMIDHEINY S. et B.C.S.D., *Changer de cap*, op. cit. Parmi les chefs d'entreprises signataires on trouve notamment les présidents de Volkswagen, Ciba-Ceigy AG, Nissan, Motor Corp, Dow Chemical, Tata Industries, Dupont de Nemours, Royal Dutch Shell, Lyonnaise des Eaux, Air Liquide.

². SCHMIDHEINY S. et B.C.S.D., *Changer de cap*, op. cit., p. 11.

³. SCHMIDHEINY S. et B.C.S.D., *Changer de cap*, op. cit., p. 11.

atteint par une autre voie.”¹ Le progrès devra être mesuré par des critères de qualité autant que de quantité.

Il fait siens le principe du pollueur-payeur et le principe de prévention et réclame “de nouvelles manières d'utiliser l'énergie, d'exploiter les forêts, de cultiver la terre, de protéger les espèces animales et végétales, de gérer la croissance urbaine et la production industrielle.”²

Enfin il préconise la prise en compte des coûts écologiques dans la fixation des prix sur le marché et l'élaboration de nouveaux agrégats de comptabilité nationale desquels seront défalqués non seulement l'usure du capital mais aussi celle du capital naturel.

La réflexion du B.C.S.D. n'est pas isolée dans le monde patronal puisque déjà la Chambre Internationale du Commerce et de l'Industrie avait adopté en 1990 à la seconde Conférence de l'Industrie Mondiale sur la Gestion de l'Environnement et publié en 1991 une *Charte pour le développement durable* énonçant 16 principes.³ Cette charte avait été signée par quelques 500 firmes de diverses nationalités. De plus, dans de nombreux pays, aux Etats-Unis, au Canada, au Japon, en Australie et en Europe, des organismes professionnels appellent leurs membres à respecter des codes de bonne conduite à l'égard de l'environnement

2. L'édulcoration du développement durable.

La vision patronale tente d'esquisser une nouvelle éthique vis-à-vis de l'environnement mais elle manque en partie son but parce qu'elle réduit le concept de développement durable et qu'elle se livre à un plaidoyer en faveur du libéralisme.

2.1. La réduction du concept.

a) Le développement humain est réduit à celui de l'entreprise.

Le sous-titre du manifeste du B.C.S.D. est évocateur: *Réconcilier le développement de l'entreprise et la protection de l'environnement.*

¹. SCHMIDHEINY S. et B.C.S.D., *Changer de cap*, op. cit., p. 20.

². SCHMIDHEINY S. et B.C.S.D., *Changer de cap*, op. cit., p. 27.

³. Pour une présentation, BERIOT L., *La Charte pour le développement durable, Seize principes pour un nouveau modèle économique*, *Futuribles*, n° 163, mars 1992, p. 66-75.

D'une part, la problématique de la prise en compte du seul environnement prime sur celle de la prise en compte conjointe de l'environnement et du développement des pauvres.

D'autre part, l'entreprise n'est pas considérée seulement comme un moyen, mais comme une fin, au même titre que la protection de l'environnement (fortement présente dans les objectifs affichés) ou la promotion des plus pauvres (largement absente de ceux-ci). "La préservation de l'environnement et la prospérité de l'entreprise sont deux voies vers un même but, le progrès de la civilisation. C'est notre capacité d'agir pour que ces voies se croisent et se confondent, c'est la vitesse que nous saurons imprimer au processus qui nous permettront de concrétiser cette ambitieuse visée: un développement durable. (...) Nous sommes convaincus que la propension de l'homme à acheter, à vendre, à produire peut constituer un moteur de l'évolution. L'entreprise a contribué à créer une bonne part de la richesse actuelle du monde. Elle contribuera sans nul doute à garantir l'avenir de la planète."¹

Cette citation montre que la réduction du développement de l'homme à celui de l'entreprise a pour corollaire la prétendue nature humaine marchande, elle même justificatrice des analyses en termes d'*homo œconomicus*. De plus, nous pouvons remarquer l'ordre de présentation de cette trilogie: d'abord acheter et vendre avant de produire; l'économie des hommes serait d'abord une économie de marché avant d'être une économie de production.

b) Le développement est réduit à la croissance.

En dépit de dénégations répétées concédant la nécessité d'une croissance économique qualitative, la problématique patronale n'abandonne pas la croyance qu'une croissance économique forte est nécessaire pour tous les pays du monde. A aucun moment n'est au moins posée la question: ne faut-il pas envisager une croissance ralentie pour les pays déjà développés de façon à permettre une croissance plus rapide pour les pays en développement, l'ensemble étant alors plus supportable par les écosystèmes? Cette absence témoigne du refus d'envisager le problème de la répartition des richesses d'une part entre pays riches et pays pauvres, d'autre part au sein même des pays riches.

Le glissement de sens à propos de la notion de durabilité est manifeste: "(Une croissance durable) est une croissance, en moyenne de l'ordre de 3% à 4% l'an, sans

¹. SCHMIDHEINY S. et B.C.S.D., *Changer de cap*, op. cit., p. 21, 35.

tension inflationniste. Elle seule permet d'améliorer le bien-être des générations actuelles et à venir, en élargissant leurs possibilités de consommation."¹

2.2. Le plaidoyer en faveur du libéralisme économique.

a) Des marchés libres et concurrentiels.

La croyance au fonctionnement d'un système de marchés libres et concurrentiels comme fondement d'un développement durable est explicitement posée comme un postulat². A condition que les ressources soient évaluées à leur juste prix, le marché est le meilleur garant de la minimisation de la pollution et du gaspillage. Les outils économiques sont considérés dans cette perspective comme les plus efficaces.

b) L'appropriation privée des ressources naturelles.

Aux yeux des membres du B.C.S.D., l'existence d'externalités est due à l'absence de propriété sur les biens naturels. L'internalisation des coûts sera alors d'autant mieux réussie que la propriété privée sera favorisée.³

c) Le productivisme.

Selon eux, il convient, pour assurer le potentiel alimentaire des pays pauvres, de favoriser une forme d'agriculture intensive et d'accentuer la sélection variétale⁴, qui constituent pourtant deux graves défauts de l'agriculture moderne.

d) L'insertion dans l'ordre économique mondial.

Avec détermination, le manifeste patronal affirme que les impératifs écologiques ne doivent pas remettre en cause la marche vers la libéralisation des échanges internationaux et le démantèlement des protections, notamment celles des agricultures

¹. KESSLER D., *Il faut passer d'une économie axée sur le secteur public et social à une économie fondée sur le secteur productif*, Entretien avec Le Monde, 14 février 1996, propos recueillis par A. Faujas.

². SCHMIDHEINY S. et B.C.S.D., *Changer de cap*, op. cit., p. 37.

³. SCHMIDHEINY S. et B.C.S.D., *Changer de cap*, op. cit., p. 13.

⁴. SCHMIDHEINY S. et B.C.S.D., *Changer de cap*, op. cit., p. 173.

nationales. “Le GATT ne saurait faire passer les considérations de sauvegarde de l'environnement avant le souci du libre-échange.”¹ Pour éviter que les règles de bonne concurrence ne soient troublées sous prétexte écologique, il faut créer une réglementation “de préférence sous les auspices du GATT”². On ne saurait mieux préparer la subordination des impératifs écologiques aux impératifs commerciaux.

Le B.C.S.D. prévient les pays du tiers-monde qui veulent attirer les investisseurs: “Les principaux éléments générateurs d'un climat attrayant pour les investissements sont connus et éprouvés: la stabilité macro-économique, la liberté du marché, le respect du droit de propriété et la stabilité politique. Si ces quatre conditions ne sont pas en grande partie satisfaites, le développement durable est tout bonnement impossible. Voilà pourquoi les programmes d'ajustement structurel de la Banque Mondiale et du FMI doivent être accueillis favorablement; ils augmentent la pression sur les Etats en faveur de la réalisation des changements voulus.”³ A l'évidence, la volonté de garantir pour toutes les populations l'autonomie et la maîtrise de leur développement, affirmée par tous les premiers concepteurs du développement durable et même par l'ONU est oubliée.

En fin de compte, l'adhésion du monde patronal à la démarche du développement durable n'est pas convaincante.

- Elle reproduit les incohérences de l'approche de l'économie de l'environnement réduisant la logique de la biosphère à celle de la rentabilité.⁴ En particulier, elle est en contradiction avec elle-même en prônant la prééminence des marchés alors que la naissance de certains d'entre eux (permis de polluer par exemple) suppose l'intervention de l'Etat.

- Elle est davantage mobilisée par l'occupation d'un nouveau créneau porteur de marchés d'avenir et de profits potentiels. Le B.C.S.D. affirme, d'un côté, que les dégradations et les gaspillages doivent être décomptés du PNB, et, de l'autre, parie sur la croissance de l'éco-industrie: “L'industrie de l'environnement devrait devenir l'un des secteurs économiques à la croissance la plus rapide. On évalue déjà le marché international à 280 milliards de dollars par an, et il pourrait doubler d'ici la fin de la décennie. En 1990, la Lyonnaise des Eaux et le groupe Dumez ont fusionné pour former une entreprise vouée à la gestion de l'environnement sans égale dans le monde. Berzelius Umwelt Service a été la première société allemande cotée en bourse à se consacrer exclusivement à la protection de l'environnement; elle vise à tirer parti du resserrement des réglementations sur l'élimination des déchets et de la baisse de capacité des décharges. Le gouvernement japonais considère que la technologie de l'environnement va devenir une industrie de croissance, et les sociétés

¹. SCHMIDHEINY S. et B.C.S.D., *Changer de cap*, op. cit., p. 101.

². SCHMIDHEINY S. et B.C.S.D., *Changer de cap*, op. cit., p. 102.

³. SCHMIDHEINY S. et B.C.S.D., *Changer de cap*, op. cit., p. 199.

⁴. Nous examinerons les incohérences théoriques de cette approche dans la deuxième partie.

nipponnes sont déterminées à récolter les fruits de cette évolution en étant prêtes au bon moment.”¹

L'avertissement de René Passet apparaît alors véritablement prémonitoire: “L'idéal n'est pas qu'une moitié des activités économiques allège ses coûts en polluant le milieu pour que l'autre moitié réalise des profits en le dépolluant.”²

III- L'approche du développement durable par les Organisations Non Gouvernementales.

Si le Rapport Brundtland, la CNUED, la déclaration du B.C.S.D. furent l'expression des pouvoirs établis dans le monde, pouvoirs des Etats et pouvoirs économiques, l'intervention des O.N.G. marqua l'irruption de la société civile dans un débat jusque-là confiné aux cercles politiques et financiers³. Deux temps forts doivent être mentionnés à propos de la tentative de théorisation du développement durable à partir de la pratique menée sur le terrain par de multiples associations agissant soit pour défendre l'environnement, soit pour aider les populations à s'assurer un développement économique au quotidien, souvent les deux à la fois: le premier est la Conférence des O.N.G. de Paris (A), le second est le Forum Global de Rio de Janeiro (B).

A- La Conférence des O.N.G. à Paris en décembre 1991.

Par nature, les O.N.G. engagées dans le monde entier, insérées dans des tissus associatifs multiples, n'avaient pas vocation à fédérer leur action et à unifier leur réflexion spontanément. Pourtant, la Conférence de Paris, que le gouvernement français eut l'idée de proposer pour préparer la CNUED de Rio, leur en fournit une première occasion.

La teneur des discussions et des documents proposés ou adoptés fait apparaître un paradoxe et des analyses assez radicales.

¹. SCHMIDHEINY S. et B.C.S.D., *Changer de cap*, op. cit., p. 117.

². PASSET R., *Les approches économiques de l'environnement*, op. cit., p. 54.

³. I. Sachs confirme ce point: “l'émergence de la société civile sur la scène politique”, dans *L'écodéveloppement*, op. cit., p. 17.

1. Un paradoxe.

Les O.N.G. n'échappent pas totalement aux dilemmes que connaissent les débats des instances plus officielles.

Les différents comités de coordination des O.N.G. chargés de préparer la Conférence ont été partagés entre, d'une part, la défense de l'environnement au sein du modèle de développement occidental sur la base, grosso modo, du Rapport Brundtland, et d'autre part la critique radicale de ce modèle.

Les O.N.G. des pays développés ont eu plus de difficulté à joindre les impératifs environnementalistes et développementistes.

Les O.N.G., très attentives aux risques d'épuisement des ressources de la planète, ont cependant gardé une sensibilité pour refuser la pression qui s'exerce sur les pays du tiers-monde afin qu'ils limitent leur croissance démographique, retrouvant des arguments qui semblaient abandonnés et qui sont contradictoires avec l'attention rappelée plus haut.

2. Des analyses assez radicales.

Elles furent très influencées par les thèses de l'Indien écologue et écologiste Anil Agarwal¹ et du Centre pour la Science et l'Environnement (CSE) qu'il a créé à New Delhi en premier lieu pour évaluer les contributions respectives des pays au phénomène de l'effet de serre. Elles furent ensuite mises en forme dans l'*Agenda Ya Wananchi*, dont la traduction signifie *Les racines du futur*.

Elles posent avec insistance le problème de la reconnaissance de l'existence de biens collectifs planétaires, qu'Alain Lipietz appelle les nouveaux biens communaux ("*global commons*"²), et de leur affectation internationale.

2.1. Une méthode d'évaluation.

Agarwal³ réfute d'abord les méthodes d'évaluation du Groupement Intergouvernemental sur le Changement de Climat (IPCC) et celles du World Resources Institute (WRI). Selon lui, les premières intègrent les conséquences des émissions futures de

¹. AGARWAL A. et autres, *Déclaration pour les droits écologiques universels*, reproduite dans *Ecologie politique*, n° 2, printemps 1992, p. 23-36.

AGARWAL A., NARAIN S., *Towards a green world. Should global environmental management be built on legal conventions or human rights?*, New Delhi, Center for Science and Environment, 1992.

². LIPIETZ A., *Berlin, Bagdad, Rio*, Paris, Quai Voltaire, 1992, p. 107.

³. AGARWAL A., *Pour un juste calcul des responsabilités*, *La Recherche*, vol. 23, n° 243, mai 1992, p. 610-613.

gaz à effet de serre mais ont le défaut de ne pas tenir compte des émissions passées et donc d'atténuer la responsabilité des pays industrialisés. Les secondes ne s'intéressent qu'aux émissions présentes. Agarwal et le CSE proposent de prendre en compte les émissions passées présentes et à venir. Alors que les premières évaluations attribuent 49,3% de la responsabilité des émissions aux pays développés et 50,7% aux pays en développement, les secondes respectivement entre 52,6% et 55% pour les uns et entre 47,4% et 45% pour les autres selon les échelles de temps retenues, Agarwal et le CSE les évaluent à respectivement 67% et 33%.¹

2.2 Des propositions.

a) Paiement d'indemnités du Nord envers le Sud pour l'utilisation des ressources biologiques et du savoir fournis par les pays pauvres, en contrepartie de la protection dont bénéficient les brevets des pays industrialisés: "Quelles royalties ont reçu les Indiens natifs d'Amérique pour le savoir qu'ils ont donné au monde sur le caoutchouc, la quinine, le chocolat, le curare, les patates, les tomates, les avocats, le tabac et le maïs?"² Cette prise en compte ne doit pas se limiter au passé car l'industrie pharmaceutique s'intéresse de plus en plus aux substances végétales dont une grande partie provient du milieu tropical³.

b) Attribution à tous les pays de droits de polluer en proportion de la population et non en proportion de la situation existante ou acquise: ainsi est condamnée la proposition visant à diminuer l'émission de gaz à effet de serre d'un certain pourcentage. La création d'un marché d'échange des droits de polluer ne serait équitable qu'à cette condition. Pour tenir compte de la croissance démographique inégale, et pour ne pas donner une prime à celle-ci, les quotas nationaux seraient gelés à la date de l'accord international.

Dans son Rapport 1994, l'ONU donne quelque crédit à cette proposition puisqu'elle déclare: "Si l'environnement faisait l'objet d'une tarification correcte et si des permis de polluer négociables étaient distribués à tous les pays (50% sur la base du PIB et 50% sur la base de la population), il se pourrait que les nations riches aient à transférer jusqu'à 5% de leur PIB consolidé aux nations pauvres."⁴

¹. AGARWAL A., *Pour un juste calcul des responsabilités*, op. cit., p. 612.

². AGARWAL A. et autres, *Déclaration pour les droits écologiques universels*, op. cit., p. 27.

³. Colloque "Les substances naturelles sécrétées chez les végétaux", Paris, 10 au 13 janvier 1995, compte rendu par VINCENT C., *Vers des médicaments plus naturels*, *Le Monde*, 17 janvier 1995.

⁴. PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, op. cit., p. 19.

c) Mise en place d'une autorité mondiale de l'environnement sur le modèle d'une cour de justice indépendante des Etats à laquelle est attaché un nouveau concept de citoyenneté: citoyen appartenant à une communauté locale et nationale et en même temps à un globe commun.

d) Programme pour le droit à la survie de tous fondé sur un revenu de survie garanti internationalement dont le coût est estimé de 30 à 40 milliards de \$ par an. "En comparaison avec les 1000 milliards de dollars de dépenses militaires faites dans le monde chaque année, et en comparaison avec les avantages du désarmement attendu simplement en Europe, une telle somme est extrêmement petite."¹ Prélevée sous forme d'impôt mondial, cette somme serait considérée comme le paiement d'un droit de consommer par les pays du Nord. En retour, elle constituerait pour les populations pauvres "un salaire de survie assurant deux repas par jour" destiné à favoriser le maintien des populations dans les campagnes "travaillant à la régénération écologique de leur propre territoire"².

e) Renforcement d'une vision du monde propre aux pays pauvres: la perspective de se débarrasser de la pauvreté doit être poursuivie dans la prudence écologique.

B- Le Forum Global des O.N.G. à Rio de Janeiro en juin 1992.

En réunissant plusieurs milliers de représentants d'environ 2500 associations du monde entier³ pendant deux semaines du 1 au 14 juin 1992, les O.N.G. ont gagné un double pari: faire se rencontrer des acteurs fondamentaux des transformations sociales, et les faire reconnaître comme tels par les Etats regroupés au sein de l'ONU. Se pose pour elles alors le problème de la poursuite de leur action.

¹. AGARWAL A. et autres, *Déclaration pour les droits écologiques universels*, op. cit., p. 33.

². AGARWAL A., *Faire payer les riches*, Entretien avec *Les Réalités de l'écologie*, n° 50, février 1994, propos recueillis par F. Nicolino.

³. En fait, 750 associations étaient présentes mais certaines étaient déjà des coordinations d'associations. Parmi les ONG françaises, figuraient les principales organisations de solidarité internationale (CRID, Solagral, Orcades) et celles de protection de l'environnement (France Nature Environnement, Greenpeace). Pour une présentation synthétique des ONG françaises et mondiales, voir FARDEAU J.M., *La galaxie des ONG, Alternatives économiques*, Hors série, n° 17, 3° trimestre 1994, p. 9-10.

1. L'élaboration de traités.

Trente-six textes sont venus compléter l'Agenda Ya Wananchi. Citons parmi eux, les textes sur les modèles économiques alternatifs, l'énergie, les banques de technologie, les traités sur les questions à l'ordre du jour de la CNUED telles que les climats, la biodiversité, la protection des forêts ou sur celles absentes des débats officiels, sur le militarisme, le racisme.

2. La reconnaissance officielle.

Pour la première fois, des représentants d'O.N.G. ont été admis autour de la table de discussions de l'ONU, à côté des membres officiels des délégations nationales. Ils ont pu y apporter les contributions élaborées dans les rencontres de Paris et de Rio.

Certes, il ne faut pas surestimer la portée de la voix des sans-voix au sein d'un organisme international aussi structuré que l'ONU et dans lequel pèsent autant les grandes puissances. Néanmoins, il est apparu que les rapports de forces au sein de la communauté des Etats n'ont pas été insensibles au poids des opinions publiques sensibilisées aux limites du développement de la planète, opinions dont les O.N.G. sont pour une part l'expression.

3. Les perspectives.

Autant les O.N.G. sont en mesure d'agir localement et même de traduire publiquement une expression théorisée de cette action, autant elles paraissent démunies pour en assurer une coordination permanente et la popularisation.

Deux contraintes pèsent fortement:

- La représentation des O.N.G. venant des pays du Nord est encore disproportionnée par rapport à celles venant des pays du Sud. Cela explique en partie que leurs débats soient eux aussi traversés, quoique dans une moindre mesure, par des clivages rappelant ceux de la théorie économique ou des politiques économiques.

- De par leur nature, les O.N.G. ne possédaient pas jusqu'alors de structures permanentes de coordination. Leur travail était plus axé sur les micro-réalisations que sur l'échafaudage de visions planétaires.

Quelques tentatives de suivi ont été envisagées en 1992 pour les mois et années à venir sans qu'il soit possible pour l'instant d'en mesurer l'impact¹:

- L'Institut International pour le Développement Durable a proposé d'organiser en 1993 à Winnipeg (Canada) une rencontre entre 500 O.N.G. intitulée *Partenariat pour la planète 1993* sur le thème de la pauvreté.

- La Banque Africaine de Développement s'est engagée à financer une rencontre des O.N.G. africaines, avec l'appui de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique.

C- Signification de l'irruption de la société civile dans les débats sur l'avenir de l'humanité.

On ne peut pas seulement mesurer l'importance de l'action et de la réflexion des ONG par la portée de leur interpellation des grandes institutions mondiales lorsque ces dernières débattent au grand jour de l'avenir de la planète. Il faut tenir compte de l'irréversibilité de cette saisie qui marque une évolution de la forme et du contenu du débat. Deux questions fondamentales émergent: l'une semble faire l'objet d'un consensus de plus en plus fort: elle concerne la nécessité de "penser globalement et d'agir localement"²; l'autre reste encore entière: elle concerne l'incompatibilité entre l'existence d'un droit international et le principe de la souveraineté nationale qui fait souvent obstacle au respect du premier; cette question renvoie au type de relations que peuvent nouer les ONG avec les Etats.³

La préparation de la Conférence de l'ONU de Copenhague en mars 1995 sur le *développement social* a permis de vérifier que la reconnaissance des ONG comme interlocuteurs des organismes officiels avait progressé. D'appendice marginal qu'elles furent à Rio, les ONG sont-elles devenues le porte-parole des citoyens du monde? Vraisemblablement non, mais elles constituent aujourd'hui la seule voix, autre que celle d'un petit nombre de théoriciens, à exprimer la nécessité d'imposer "la primauté du social sur l'économique"⁴.

¹. SOKONA Y., *ONG: rassembler les différences*, ENDA-Vivre autrement, numéro bilan, septembre 1992.

². Selon la formule de René Char reprise par plusieurs auteurs dont SACHS I., *Penser globalement, agir localement*, Entretien avec *Alternatives économiques*, Hors série n° 17, 3° trimestre 1993, p. 41-44, propos recueillis par P. Frémeaux; ainsi que GINISTY B., *Le chômage, fracture d'un modèle de société*, *Partage*, n° 89, mai 1994.

³. CHESNEAUX J., *Les ONG, ferment d'une société civile mondiale?*, *Transversales Science/ Culture*, n° 24, novembre-décembre 1993, p. 18-19.

⁴. FAUCON M. (représentant des ONG françaises de développement et de solidarité internationale auprès de l'ONU), *L'enjeu des ONG à Copenhague: Le social doit commander l'économique*, *Peuples en marche*, n° 101, janvier 1995, p. 9.

Conclusion de la première partie.

La critique de la méthode de l'économie et de sa propension à analyser toute la réalité sociale à travers son prisme, la mise en évidence des multiples aspects de la crise du développement, en tant que dynamique et en tant que paradigme conceptuel, nous conduisent à suggérer les propositions suivantes.

Si:

- il n'existe pas d'objet social, dans l'instant et dans le temps, entièrement indépendant des représentations qui en sont données;
- il n'existe pas de loi universelle pour en rendre compte, pas plus immanente à l'objet que fruit de l'abstraction;
- il n'existe pas de rationalité économique inhérente à l'être humain, intemporelle et universelle, ne s'inscrivant dans des rapports sociaux;

alors:

- on ne peut prétendre qu'il existe un sens inéluctable de la dynamique des sociétés: il n'y a pas de destin préétabli, soit vers le développement dans sa vision prométhéenne de domestication de la nature, soit dans une sacralisation figée de celle-ci;
- la dynamique des sociétés, c'est-à-dire l'histoire humaine, est toujours ouverte à différents possibles.

En témoigne la prise de conscience progressive de la crise du développement mettant en cause la croyance que développement signifie progrès, justice, cohésion et solidarité sociales, respect de tous les êtres vivants et de la nature. En témoigne aussi la pluralité des recherches pour cerner les contours d'un mode de développement (ou d'un mode de vie?) qui prenne en compte la qualité de la vie autant que (plutôt que?) le niveau de vie.

Ce foisonnement pourrait apparaître au premier abord comme salutaire au regard de l'ampleur des questions à résoudre. Cela aurait pu l'être si l'ensemble des réflexions participaient à l'élaboration d'un consensus. Or, ni les théoriciens, ni les responsables économiques et politiques ne s'accordent sur la manière de relever les défis de la pauvreté et de la protection de l'environnement. Les enjeux dépassent largement le domaine conceptuel qui n'est jamais que le paravent de conflits d'intérêts, entre dominants et dominés, entre pays riches et pays pauvres, entre classes sociales au sein de chaque société et au plan mondial.

Le développement soutenable ou durable n'est certainement pas un concept plus scientifique que les autres, ceux qui constituent la trame de l'économie politique, et il n'échappe pas au débat d'idées.